



FÉVRIER 2016

DATES À RETENIR

20 FEVRIER : Activité taille au verger à 9h30 Route de Villechétif.

11 MARS : Ramassage des gros objets.

12 MARS : Concert de l'Harmonie PONT-STE-MARIE/LAVAU/CRENEY.

19 MARS : Cérémonie FNACA à 18 heures.

20 MARS : Concert Coup d'Chœur 16 h Espace Charles de Gaulle.

10 AVRIL : Carnaval.

17 AVRIL : Vide greniers.

VIE PRATIQUE

La municipalité envisage de mettre en place le dispositif « Voisins vigilants » à Creney, un système de sécurité qui fonctionne en étroite collaboration entre la mairie et la gendarmerie, en s'appuyant sur un réseau de volontaires référents dans chaque quartier.



Les personnes susceptibles d'être intéressées par le rôle de «réfèrent» sont invitées le **SAMEDI 5 MARS 2016 A 11H A LA PETITE SALLE DE L'ESPACE CHARLES DE GAULLE**, pour assister à la présentation de ce dispositif, qui précisera le rôle des «référénts», contacts privilégiés des autorités.

La **livraison des repas** du midi et du soir directement au domicile.

Des menus équilibrés livrés chez vous

- Livraison des repas pour chaque jour de la semaine.
- Menus élaborés par une diététicienne.
- Des repas à thème.
- Respect des régimes alimentaires (diabétique, sans sel,...).
- Respect des normes d'hygiène.
- Conditionnement pratique et facile à réchauffer.



Contenu de l'assiette

- 1 entrée.
- 1 plat.
- 1 produit laitier.
- 1 dessert.



Dotation facturée à la demande :

- Potage 25 cl.
- Compote individuelle.

Une cuisine traditionnelle avec des produits frais.

Les assaisonnements, condiments et serviettes en papier sont compris dans la prestation.

Pour en savoir plus, contactez l'association ADMR près de chez vous
au 03 25 43 55 29 ou par mail infos.fede10@admr.org



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants pour l'année 2016 s'effectuera les :

VENDREDI 11 MARS ET JEUDI 20 OCTOBRE 2016.

Sont admis et considérés comme encombrants ménagers les éléments suivants :

- les vieux meubles, salon de jardin usagers, les sommiers, les matelas, les ustensiles ménagers, les vieux vélos....

Sont exclus de la collecte des encombrants :

- les pneumatiques, les pièces d'origine automobile, les produits dangereux (solvants, peinture, colle...), les déchets verts, les ordures ménagères, les déchets d'équipement électrique et électronique en fin de vie (machine à laver, lave-vaisselle, TV, chaîne-hifi, frigidaire...) qui doivent être déposés en déchèterie. Tout comme pour les ordures ménagères, les encombrants devront obligatoirement être sortis la veille au soir du jour de la collecte. Veuillez les sortir la veille.



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus des Conseils Municipaux sont disponibles sur le site creney.fr ou au Secrétariat de Mairie.

INSTALLATION D'UNE BOÎTE À LIVRES



La municipalité propose d'étendre l'accès à la lecture pour ses habitants en installant prochainement une boîte à livres. Cette boîte, située sous l'abribus, rue de la République face à l'agence postale, sera alimentée par la médiathèque et mettra à la disposition de chacun, gratuitement et sans contrainte, toutes sortes d'ouvrages : romans, revues, livres jeunesse...

Un document vous intéresse ? Feuillitez-le, lisez-le, gardez-le ou remettez-le dans la boîte.

Vous pouvez également faire « voyager » les livres à votre disposition en les déposant dans une autre boîte, dans une autre ville, dans un lieu public, dans votre résidence de vacances, chez le médecin...

Ceux qui le souhaiteraient pourront également contribuer au développement de cette boîte en déposant leurs dons (documents en bon état) à la médiathèque.

Renseignements à la médiathèque : 03.25.76.01.00



PASSAGE A LA TNT

LE 5 AVRIL 2016,
LA TNT PASSE À LA HAUTE
DÉFINITION



Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne râteau. À partir du 5 avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT en Haute Définition, avec une meilleure qualité d'image et de son.

Comment vérifier son équipement ?

Un test simple existe pour s'assurer dès maintenant que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est compatible HD :

Vous voyez sur votre équipement le logo "TNT HD" (norme MPEG 4).



OU

Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.



Si votre téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer. L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit, pour un coût de l'ordre de 25 € environ.

Vous pouvez bénéficier d'une aide à l'équipement de 25 €, uniquement si vous recevez la télévision par une antenne râteau et sous conditions de ressources.

Pour en savoir plus sur le passage à la TNT HD ou sur l'attribution de l'aide à l'équipement, connectez-vous sur le site recevoirlatnt.fr ou appelez le 0970 818 818, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h (appel non surtaxé)

FAITES DES ECONOMIES

Éco-rénover votre logement devient aujourd'hui plus facile et moins cher !

Quatre bonnes raisons d'éco-rénover votre logement ? :

- 1 - Faire baisser vos factures d'énergie.
- 2 - Améliorer votre confort.
- 3 - Augmenter la valeur de votre bien.
- 4 - Agir pour l'environnement.



Quelles aides me sont proposées ?

- L'éco-prêt à taux zéro (montant maximal de 30 000 euros pour réaliser ses travaux).

- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (déduction possible sur vos impôts de 30 % des dépenses d'équipement ou de main d'œuvre pour travaux énergétiques).

- Les certificats d'économie d'énergie (lancés en 2005, ils incitent les Français à réaliser des travaux d'économie d'énergie sous peine de payer de lourdes taxes).

Optez pour la qualité. Faites appel à un pro RGE !



Pour bénéficier de ces aides :

Les travaux doivent être effectués par un artisan ayant reçu la mention «Reconnu Garant de l'Environnement» (RGE). Ces aides peuvent être cumulables avec les subventions attribuées par l'Anah et les collectivités locales.



DÉMARCHES

POUR LES 70 ANS ET PLUS

Les personnes ayant atteint l'âge de 70 ans dans l'année ou les personnes nouvellement arrivées dans la Commune, peuvent venir se faire inscrire à la Mairie afin d'être conviées au repas du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) qui se tiendra le 22 mai prochain et bénéficier du colis de fin d'année ou de l'après-midi récréatif.



RECENSEMENT MILITAIRE

Nous vous rappelons que tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

CETTE OBLIGATION LÉGALE EST À EFFECTUER DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT VOTRE 16^{ème} ANNIVERSAIRE. La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire...). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



CENTRE DES IMPÔTS

À compter du 1^{er} mars 2016, l'accueil au Centre des Finances Publiques, 17 Boulevard du 1^{er} RAM à TROYES, s'effectue uniquement sur rendez-vous.

Comment prendre rendez-vous ?

- Sur impots.gouv.fr, rubrique «nous contacter» puis «contacter votre service local».

- Par téléphone au 03.25.41.69.46 ou au numéro habituel de votre Centre des Finances.

- Au guichet du Centre des Finances Publiques.

